

budget 2021

PRESENTATION SYNTHETIQUE_ BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE_

SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le projet de budget 2021 a été présenté au conseil municipal le 29/03/2021.

Il a été réalisé sur les bases d'un Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15/03/2021 lors duquel les Elus ont affirmé leur volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en poursuivant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette et la fiscalité ;
- poursuivre les investissements structurants
- mobiliser des subventions.

Comme pour le Compte Administratif, les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document budgétaire. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

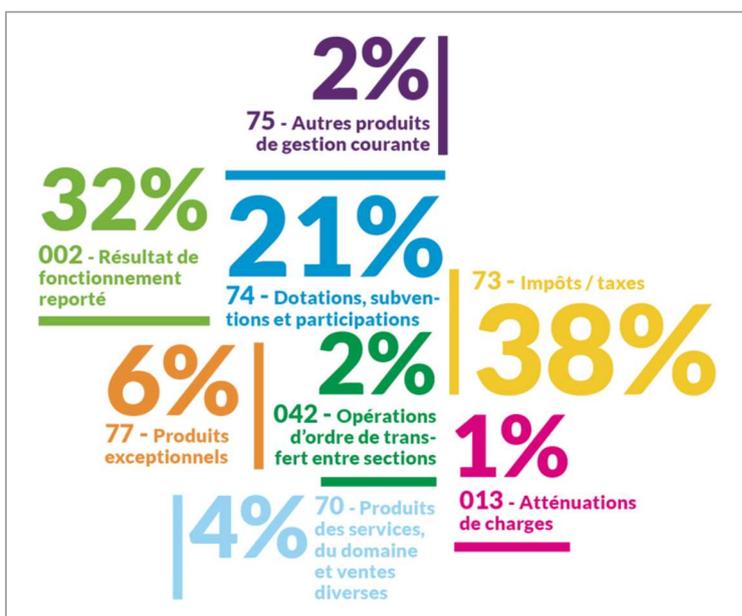
II. La section de fonctionnement

1) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, tout comme pour un foyer.

a) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2021 ont été estimées à hauteur de 7 760 508,80 € (dont les excédents des exercices antérieurs 2 492 119,73 €). Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées



au titre des remboursements sur rémunérations, sur les prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie...), aux impôts locaux*, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, à des remboursements sur sinistre et sont réparties en Chapitres budgétaires.

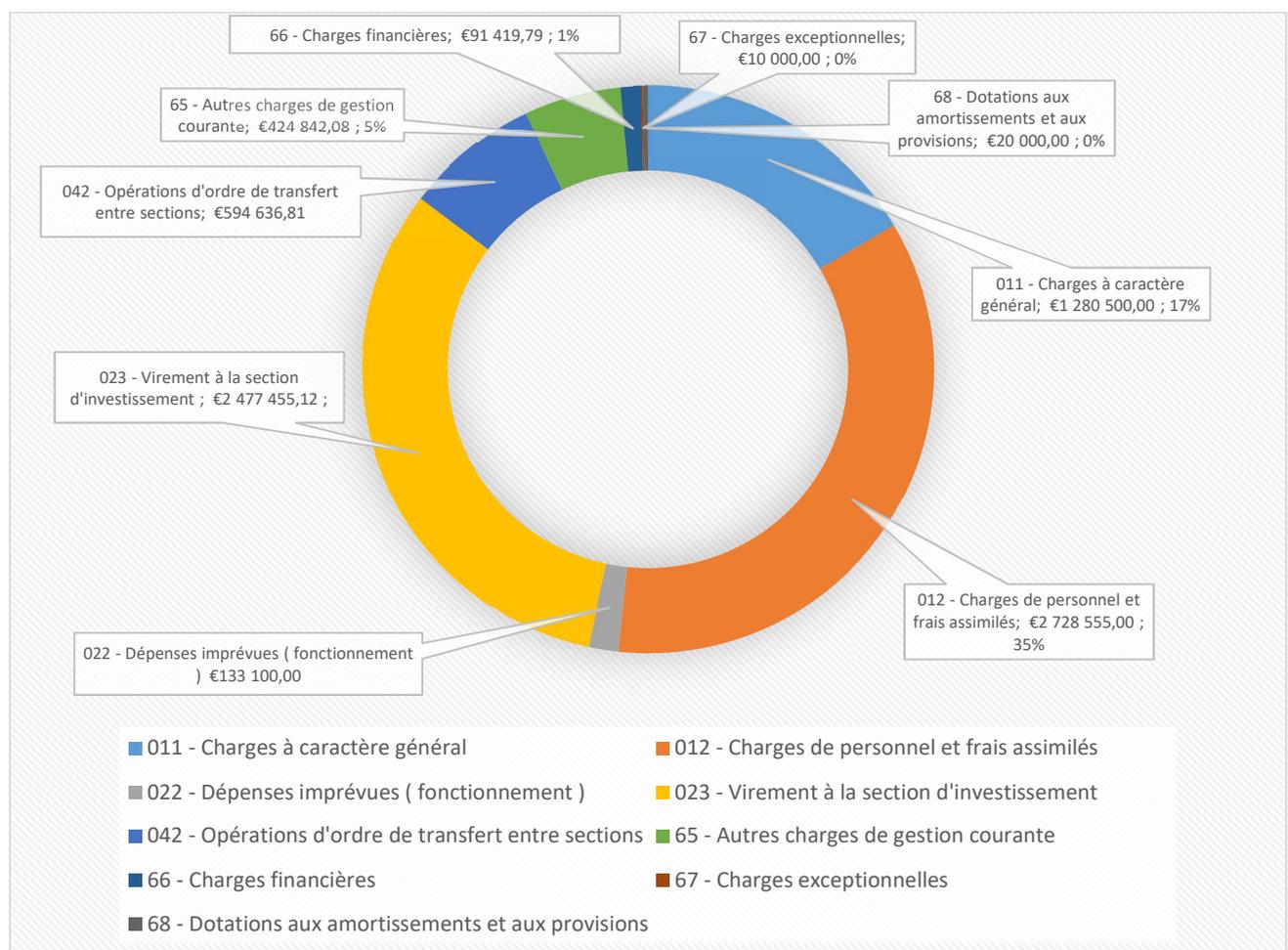
* une partie du chapitre 73 « Impôts et taxes » concerne la fiscalité sur les ménages. Malgré les transferts de fiscalité en cours suite à la réforme de la Taxe d'habitation, les Elus ont réaffirmé leur volonté de ne pas augmenter la fiscalité des ménages.

b) Les Dépenses de Fonctionnement :

Elles sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées par des entreprises, l'ensemble de ces dépenses sont comprises dans le chapitre 011. Figurent au chapitre 012, les salaires du personnel municipal, au chapitre 65, les subventions versées aux associations et aux Budgets annexes et au chapitre 66, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 ont été projetées à hauteur de 7 760 508,80 €, somme identique aux recettes, le Budget devant être équilibré.

Elle se répartissent également par chapitres budgétaires :



III. La section d'Investissement

1) Généralités : (...)

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

a) Les Dépenses d'Investissement :

Ce sont des dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le budget d'investissement de la Commune est regroupé par chapitre pour les dépenses dites « Financières » et par Opérations pour les dépenses dites « d'équipement ».

Dans le Budget de la Commune, 4 Opérations sont gérées de manière pluriannuelles (identifiées en bleu dans le tableau ci-contre).

Détail des Opérations	TOTAL du Budget 2020	Restes à réaliser de 2020	Nouveaux crédits proposés au Budget 2021		TOTAL du Budget 2021	
20 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	149 942,64 €	52 716,58 €	75 918,60 €	860 787,23 €	128 635,18 €	992 956,97 €
130 - ECOLE ELEMENTAIRE (sinistre)	1 040,20 €	- €			- €	
25 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 900,00 €	0,00 €	39 400,00 €		39 400,00 €	
210 - AIRE DE JEUX ET CITYSTADE	13 487,40 €					
35 - MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	18 092,80 €	2 317,20 €	61 804,00 €		64 121,20 €	
75 - MATERIELS SERVICES COMMUNAUX	56 818,40 €	1 058,40 €	57 392,00 €		58 450,40 €	
190 - MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP	29 300,00 €	3 465,00 €	2 500,00 €		5 965,00 €	
30 - TRAVAUX BATIMENTS-PATRIMOINE	225 823,60 €	20 976,00 €	150 744,00 €		171 720,00 €	
65 - AMENAGEMENT PAYSAGER DU TERRITOIRE	55 154,00 €	780,20 €	107 850,00 €		108 630,20 €	
215 - VIDEO-PROTECTION	11 914,52 €	- €	10 679,00 €		10 679,00 €	
180 - AMENAGEMENT FONCIER/BARAILS	27 817,00 €	12 104,40 €	14 114,00 €		26 218,40 €	
50 - TRAVAUX DE VOIRIE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DE VOIRIE	292 400,47 €	21 120,00 €	227 085,00 €		248 205,00 €	
45 - SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	30 500,00 €	9 108,20 €	36 750,00 €		45 858,20 €	
195 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	68,46 €		- €		- €	
55 - RESEAUX DIVERS	164 337,51 €	3 541,00 €	55 700,00 €		59 241,00 €	
80 - DEFENSE INCENDIE	26 341,43 €	4 982,76 €	20 850,63 €	25 833,39 €		
201 - POLE FESTIF ET CULTUREL BOMA	4 753 355,00 €		2 935 359,44 €	2 935 359,44 €	4 449 790,72 €	
202 - MISE EN SECURITE TOURS CRENELEES-REHABILITATION PAVILLON JARDIN	103 833,00 €		296 383,15 €	296 383,15 €		
203 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	350 090,00 €		938 548,13 €	938 548,13 €		
206- SECURISATION ROUTIERE - ROUTE DE L'EUROPE			279 500,00 €	279 500,00 €		
205 - ACQUISITION GIRONDE HABITAT- LUCIE AUBRAC	66 551,00 €		0,00 €	0,00 €		
TOTAUX :	6 398 767,43 €	132 169,74 €	5 310 577,95 €		5 442 747,69 €	

* Les Restes à Réaliser 2020 correspondent à des commandes faites en 2020 mais pour lesquelles la facture n'est pas arrivée en Mairie avant la fin de l'année. Ces dépenses sont donc reprises au Budget 2021 pour le montant figurant au compte administratif 2020, soit 132 169.74€.

La section d'Investissement enregistre également le remboursement du Capital des emprunts. En 2021, la charge de cette dépense est projetée à hauteur de 755 066,42€ dont 400 000€ d'un emprunt « relais », la charge annuelle correspondant aux emprunts à long terme s'élevant à 355 066.42 €.

Le total des dépenses d'Investissement figurant au Budget Primitif 2021 s'élève à 6 786 076,94€ et comprend en sus des dépenses décrites des opérations d'ordre budgétaires (sans impact réel mais règlementaires pour 534 413,47€) ainsi que le déficit cumulé des années antérieures d'un montant de -53 849,36€.

b) Les Recettes d'Investissement :

Elles se détaillent comme suivant :

1. **Les recettes dites patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement). Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui correspond à une partie de la TVA sur les dépenses d'Investissement de la Commune qui lui est reversée par L'Etat. Ces recettes sont prévues à hauteur de 663 000,00€.
2. **L'autofinancement de la Commune** soit une partie des excédents de fonctionnement réservée au financement de ses investissements : 54 624,41€ affectés directement auxquels s'ajoutent un virement prévisionnel depuis la section de fonctionnement pour 2 477 455,12€.
3. **Les subventions d'investissement perçues** en lien avec les projets retenus sont prévues à hauteur de 2 623 953,93 €, ainsi que des remboursements d'avances sur les marchés de travaux (47 776,67€).
4. **Le produit des cessions** pour un montant de 4 630,00€
5. **Des opérations d'ordre budgétaires** (sans impact réel mais qui sont règlementaires).

Tout comme en dépenses, il y a des restes à réaliser en recettes qui correspondent à des recettes notifiées en 2020 qui seront perçues en 2021 ; elles s'élèvent à 131 394,69€.

Le total des recettes d'Investissement figurant au Budget Primitif 2021 s'élève à 6 786 076,94€ (équilibre avec le montant des dépenses d'investissement).